

not on doc. list

EUROPEAN COAL AND STEEL COMMUNITY
H I G H A U T H O R I T Y

Address delivered by
Mr. Jean MONNET
PRESIDENT OF THE HIGH AUTHORITY
before the Common Assembly
at the opening of the extraordinary session
of January 1954

STRASBOURG
14 January 1954

EUROPEAN COAL AND STEEL COMMUNITY
H I G H A U T H O R I T Y

Address delivered by
Mr. Jean MONNET
PRESIDENT OF THE HIGH AUTHORITY
before the Common Assembly
at the opening of the extraordinary session
of January 1954

STRASBOURG
14 January 1954

Address
delivered before the Common Assembly by
Mr. Jean MONNET
PRESIDENT OF THE HIGH AUTHORITY

(Strasbourg, 14 January, 1954)

Mr. President, Madam, Gentlemen:

The main purpose of this meeting of the Common Assembly is to examine the investment policy which the High Authority proposes to pursue. It is, indeed, not a question of an investment plan but one of an investment policy, that is to say, of a line of action which is adaptable to the means at the disposal of the High Authority and to the changes in economic or technical conditions with which it will be faced.

The first European common market opens up a wider field to the enterprises and thus provides new scope for possible investment and possible developments.

Within this framework, the High Authority now proposes to make available to the Community a general survey of the needs to be met

and of the possibilities of expansion. This general survey, periodically brought up to date and made public, will serve as a guide to producers and to the whole of the Community in making investments. It will be still further widened as a result of the association we propose to establish with the United Kingdom and for which we have recently suggested the opening of negotiations with the British Government.

In view of the difficulties involved in Europe of financing investments, the High Authority is now endeavouring to find new financing possibilities to reinforce those which enterprises have such difficulties in finding within our own countries.

The High Authority does not wish to leave the Assembly and producers in any doubt as to the constantly recurring difficulties with which a sustained effort to this end will continuously meet and the persistency and inventiveness which it will unceasingly demand. The High Authority considers that its success in this field is an essential condition of the policy which it is now proposing.

It is in line with this general effort, in which the levy raised by us plays a part, that the High Authority has entered into negotiations with the United States Government concerning the terms under which a loan might be granted.

Let me also repeat that, in applying to the United States, the Community is not asking for aid, but for loans. The Europe now being created

will, by developing its production, provide itself with the means with which to back up the financial commitments which it will thereby be able to meet.

The High Authority does not propose to lay down a rigid plan of allocation for the use of the funds placed at its disposal. So far as the funds made available to it permit and in the light of the needs of the Community, it will examine the applications submitted by enterprises, taking into account the extent to which their proposals would benefit the Community as well as their own efforts towards financing them.

The High Authority contemplates contributing first of all to the development and improvement of the production of raw materials required by the iron and steel industry and European industrial production.

The projects whose materialization the High Authority is specifically anxious to facilitate to start with, are concerned with the production of coal and increasing output, the construction of pit-head power stations, the modernization and extension of coking plants, and the mining and processing of iron ore.

An essential feature of this initial phase is the construction of workers' housing. The iron and steel industry itself will directly benefit by this effort which will in no way be of an exclusive nature; as and when it is financially

possible, it will also be one of our concerns to make some contribution to the modernization of that industry's own equipment.

In laying down realistic general objectives so far as modernization, a long-term manufacturing policy and increased production facilities are concerned, the High Authority has considered the probable development of the demand for coal and steel, as envisaged by the economic experts consulted last year, in conjunction with present operations put into effect by the enterprises themselves.

The High Authority wishes to bring these initial conclusions to the knowledge of the Assembly. It will submit the general aims to the Consultative Committee in accordance with the Treaty, prior to their publication.

These studies on the likely development of demand and this enquiry into current investments will be carried out each year, and the conclusions drawn by the High Authority will be made public.

In present circumstances, the High Authority preferred to adopt this method to that of making it obligatory for all investments to be declared in advance.

In fact, while the Common Market is being created, the High Authority has been anxious to avoid disturbing producers in their current

investment operations by enforcing the prior declaration of such investments.

I also wish to reiterate how much the High Authority is concerned, in all it does, to ensure a smooth transition from national procedures to the new procedures of the European market. The setting and the conditions for this obligatory declaration, to which the High Authority may have recourse later, will be entirely different when the prospects of the Common Market have become identified with those of the whole body of producers.

In the meantime, the High Authority may, of course, have to make use of the powers conferred upon it under Article 54, if it is found that certain schemes can survive only with the help of subsidies, contrary to the Treaty.

So far as steel is concerned, a productive capacity target of 50 million tons (M.T.) in four or five years' time would be a reasonably optimistic forecast of the development of demand, and would also correspond with the results expected of action taken by enterprises themselves.

In almost all cases, these production increases will be achieved by the modernization of existing plants, without the need of building entirely new works. This modernization will permit both an increase of the productive capacity to which I

have just referred and an appreciable lowering of the cost prices of iron and steel products. This is an aspect of the question which the High Authority cannot stress too strongly. The future of the Community's steel production depends on its competitive capacity both within the Community and in export markets. The lowering of costs in the iron and steel industry is, therefore, an essential factor in the general aims to be pursued by the Community.

If the production which will result from this process of modernization is compared with the present production of the great steel producing countries, the 101 million tons (M.T.) of the United States and the 38 million tons (M.T.) of the Soviet Union, and if we consider the low level of steel consumption per head of population in the Community (scarcely 200 kilos) as compared with that of the United States which is more than 600 kilos and that of the Soviet Union which has already reached 180 kilos, it becomes obvious that this target must be looked upon as a minimum if Europe is to begin to regain lost ground.

With regard to coal, you will have seen from the reports distributed to you that the economic experts consulted by the High Authority had forecast an increase in the demand by some 25 to 35 million tons (M.T.). It must, however, not be forgotten that coal is being challenged by ever increasing competition from other sources

of energy: electricity, natural gas, oil and, perhaps to-morrow, atomic energy. It would, furthermore, be unwise to forecast an increase in production to the point at which it would be able to meet any increase in demand, even in boom periods, for this would result in manpower difficulties when the demand drops off. The necessary flexibility to meet an exceptional demand can be found through imports.

Special caution is, therefore, required so far as coal is concerned. Before deciding on a general long-term expansion policy, the High Authority considers it essential to pursue its studies and consultations.

Certain definite conclusions can, however, be reached with regard to the effort to be made during the next few years.

In order to reach the production target of 50 million tons of steel, an extra supply of some 100 million tons of coke will be needed — that is, 15 million tons of coking coal. This target corresponds to the plans of the various enterprises as revealed by enquiries made by the High Authority.

Moreover, the development of other sources of energy makes it more and more urgent to keep the cost of coal as low as possible and to ensure its more efficient utilization. This immediately calls for two lines of action: first to utilize locally those types of coal which are difficult to dispose of on the consumer market, thus obviating transport charges. This will involve

the construction of modern electric power stations to supply the mines as well as provide extra power to other consumers at a time when the development of hydro-electric plants is beginning to reach its peak. In this connection, research into the complete gasification of coal must also be actively pursued. Secondly, more modern methods of production must be developed to enable individual output to be substantially increased and production costs lowered.

So far as iron ore is concerned, a production of 50 million tons of steel would necessitate some 15 million additional tons of ore. Most of this can probably be obtained within the Community itself, since nearly all the mines of the Community lend themselves to the general utilization of modern equipment which will make possible a substantial increase in output and a corresponding reduction of costs.

These are the broad lines of the general objectives, to serve as a guide for the enterprises of the Community.

This development and modernization may lead to methods of production more economical than those which now are a burden to the Community. It is an essential condition for the improvement of the standard of living. But if these results are to be obtained, one vital ob-

stacle must be overcome. In Europe, progress has often in the past been impeded by a desire to retain even obsolete methods of production for fear of unemployment. Yet to maintain such out-moded methods both prevents the lowering of production costs and a rise in wages.

The future of the European economy depends essentially upon the removal of this discrepancy between the desire for stability and the need for progress. If such a revolutionary concept is, however, to be achieved, this ill-employed section of workers must be offered the means of bearing the risks and burdens resulting from these necessary changes.

These are the very aim and purpose of the Treaty provisions relating to readaptation. For the first time in our countries, this problem is being squarely faced and the necessary financial provisions are made for dealing with it. Allowances to tide workers over, re-settlement allowances and the cost of technical retraining can be met from the levies themselves.

The Assembly must appreciate that in this field no uniform rules can be applied, but that the solution will, in each specific case, depend upon the individual circumstances. In order to meet the obligations of the Community, the High Authority has just taken a most important decision, which is to start building up a reserve from its existing resources to cover the contribution it may have to make towards supporting

workers who must be transferred from unproductive to more efficient work.

In addition to this direct assistance to workers, other measures are being considered. When considering investments, the High Authority will study the changes contemplated by certain coal and steel enterprises in order to maintain their output and safeguard employment. The policy of building workers' housing will, by easing the question of finding new accommodation, help to fulfil one of the most important conditions of re-employment.

It is not for the High Authority to decide which enterprises should change their methods; it rests with the enterprises themselves to decide on what lines they can direct their efforts.

But the enterprises know in advance whether such changes will affect their labour force, and it is incumbent upon them to inform the High Authority and the governments to this effect in good time so that the necessary measures may be taken.

As a matter of fact, in matters of readaptation, the Community does not act alone. The governments have an obligation under the Treaty to inform the Community of any problems of re-employment which may arise.

The question of openings for re-employment of labour is to be studied jointly by the High

Authority and the governments, and the cost of non-repayable grants is to be shared equally between the Community and the governments.

Grants may be made for the establishment of new industries even outside the field of the coal-mining and steel industries, so long as they are approved both by the government concerned and by the High Authority which must first obtain the agreement of the Council of Ministers. It is most unlikely that such approval would be given if the government concerned did not itself undertake some of the measures necessary in the interests of the workers.

In view of the importance of the levy both for readaptation and the financing of investments, the High Authority has decided to allocate the amount available according to the obligations which it must meet. The present assets of the Community plus the receipts anticipated for the first six months of 1954 amount in all to the equivalent of 48 million dollars.

From this sum the High Authority has made the following appropriations:

- for the establishment of the guarantee fund for loans to be contracted: 35 millions;
- for readadaptation purposes: 7 millions;
- for technical and economic research into methods of production and safety of workers: and initial allocation of 1 million.

With regard to administrative expenditure, the High Authority considers that for the second half of the current financial year, i. e. the first six months of 1954, the expenses of the four institutions should be limited to a total of 5 millions. The economies already effected during the past six months will remain intact.

As I explained at a previous Session, the details of this expenditure will be published.

The High Authority, in agreement with the four Presidents, has adopted a practice which should enable any interested party to ascertain in detail for what purposes the funds of the Community are used. This practice, which to our knowledge does not exist in any of our countries, consists in publishing in the course of the financial year the current position as regards expenditure under each head, sub-head and even individual items. A statement of expenditure for the first half of the financial year 1953/1954 will be published in the course of the next few weeks. The four institutions have already forwarded to the Financial and Administrative Committee of the Assembly a statement of administrative expenditures for the first financial year.

It will thus be a simple matter to verify that no money whatever is being spent for purposes other than the specific activities of the Coal and Steel Community.

The High Authority's investigation into the financing of investments in the industries of the Community has shown the necessity of finding additional sources of capital outside Europe and also of initiating steps to reduce the cost of new financing.

The overall total of capital invested in the coal-mines of the Community, in the various national currencies, amounted to roughly 530 million dollars in 1952, and 550 millions in 1953.

An inquiry into the various sources of capital reveals the difficulties encountered by the enterprises in maintaining this level of investment. Traditional methods — self-financing or borrowing on the capital market — sufficed in 1952 and 1953 to cover barely more than half of the total of the investments effected. For almost half of these investments, it was necessary to have recourse to exceptional methods such as short-term bank loans or government financing.

Steel industry finance presents essentially the same general picture. We are at present directing our investigations on this problem and will inform your Investment Committee of the results.

This is no new situation; it goes back almost to the end of the war and shows no signs of improvement. The statistics for both coal and steel finance show that the enterprises are finding it more and more difficult to manage and are able to carry out essential work only by

increasing recourse to ever more uncertain and costly financing. Rates of interest charged are now as high as 7% or 8% (sometimes even higher) for loans frequently running for less than five years, whereas those which extend to ten or fifteen years are described as long-term loans. It need hardly be pointed out that a ten-year loan at 6% represents a gross financial burden of nearly 14% per annum, which has inevitable repercussions upon prices and must, in the final analysis, be paid by the consumer?

How can basic industries, whose costly investments can only be amortized over a long period, continue to pay such high rates of interest for such short-term loans?

At the same time companies in the United States can readily obtain loans at between 3% and 4%, redeemable in up to twenty-five years. In Great Britain, loans for similar periods bear a rate of interest of between 4% and 5%.

It is obvious that the High Authority can only make a partial contribution to the total financing requirement, but this contribution will, in our opinion, be vital, for, whether by contracting loans or granting guarantees, its sole purpose will be to open up for the enterprises new financial sources to which they would normally have no access.

The High Authority will do its best to make capital available to the enterprises at more fa-

avourable rates of interest and for longer periods than those which they are to-day generally obliged to accept. It intends to offer loans on standard terms to all enterprises engaged upon similar activities, in the belief that this additional supply of capital at a standard rate of interest may be an incentive to our industries to harmonize their financing methods, and at the same time a first effective contribution towards the much-needed transformation of the European capital market.

Whatever the success of these efforts on the part of the High Authority they will not automatically solve all the financing problems. Investment in heavy industries such as those of the Community cannot be depended upon in the long run while capital is so costly and so hard to come by in Europe itself.

Both this problem of finance and that of increasing the consumption of coal and steel require joint action by the High Authority and the Governments.

The expansion and improvement of production, readaptation measures, the finding of new sources of capital -- never before have these various problems been tackled so resolutely and from the point of view of Europe as a whole. Such action will have a profound effect upon the business conditions of every enterprise and upon the very life of the workers. It will act

as a leaven in the expansion and modernization of the economies of our countries.

The success of this policy presupposes a tenacious and unremitting campaign to change old habits. The High Authority is under no illusion regarding the difficulties before it. It appeals to industrialists and workers alike for their understanding, to the Governments for their co-operation, and to your Assembly for its support, so that by our combined efforts we may be equal to this great undertaking.

**COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER**

HAUTE AUTORITÉ

Allocution prononcée par

Monsieur Jean MONNET

PRÉSIDENT DE LA HAUTE AUTORITÉ

devant l'Assemblée Commune

au cours de la session extraordinaire

de janvier 1954

STRASBOURG

14 Janvier 1954

Allocution de
Monsieur Jean MONNET
PRÉSIDENT DE LA HAUTE AUTORITÉ
devant l'Assemblée Commune

SESSION EXTRAORDINAIRES
(14 janvier 1954)

Monsieur le Président, Mademoiselle, Messieurs,

L'objet principal de cette réunion de l'Assemblée Commune est l'examen de la politique d'investissement que la Haute Autorité se propose de suivre. En effet, ce n'est pas d'un plan, mais bien d'une politique d'investissement qu'il s'agit, c'est-à-dire d'une ligne d'action susceptible de s'adapter aux moyens dont la Haute Autorité disposera et aux changements des conditions économiques ou techniques auxquelles elle aura à faire face.

Le premier marché commun européen ouvre à l'activité des entreprises un champ plus vaste, une mesure nouvelle des investissements et des développements possibles.

Dans cet ordre d'idées, la Haute Autorité va mettre maintenant à la disposition de la Communauté une vue d'ensemble des besoins à cou-

vrir et des possibilités d'expansion. Cette vue d'ensemble, tenue périodiquement à jour et rendue publique, guidera les producteurs et la Communauté tout entière dans leur action d'investissements. Elle se trouvera encore élargie grâce à l'association que nous allons établir avec le Royaume-Uni et pour laquelle nous venons de proposer au gouvernement britannique l'ouverture de négociations.

Devant les conditions difficiles du financement des investissements en Europe, la Haute Autorité est maintenant engagée dans un effort pour rechercher des possibilités de financement nouvelles venant s'ajouter à celles que les entreprises ont tant de peine à trouver dans nos pays.

La Haute Autorité ne veut laisser à l'Assemblée et aux producteurs aucun doute sur les difficultés sans cesse renouvelées auxquelles un effort continu dans ce sens ne cessera de se heurter, sur l'obstination et l'invention qu'il exigera constamment. La Haute Autorité considère que le succès de son action dans ce domaine est la condition même de la politique qu'elle vous expose aujourd'hui.

C'est dans le cadre de cet effort d'ensemble, dans lequel le prélèvement que nous faisons joue un rôle essentiel pour l'établissement du crédit de la Communauté, que la Haute Autorité a déjà engagé des négociations avec le gouvernement des Etats-Unis sur les modalités d'un prêt.

Je veux répéter encore qu'en s'adressant aux Etats-Unis, la Communauté ne demande pas une aide, mais des prêts. L'Europe qui se crée se

donnera, par le développement de sa production, les moyens de souscrire les engagements financiers auxquels elle saura faire face.

Pour l'utilisation des fonds dont elle disposerà, la Haute Autorité n'établira pas de plan rigide de répartition. Dans la mesure des ressources qu'elle obtiendra et en fonction des besoins de la Communauté, elle examinera les demandes présentées par les entreprises, en tenant compte de l'intérêt que présentent leurs projets pour la Communauté et de l'effort propre qu'elles fournissent pour en assurer le financement.

La Haute Autorité envisage de contribuer d'abord au développement et à l'amélioration de la production des matières premières nécessaires à la sidérurgie et à la production industrielle européenne.

Concrètement, les projets dont la Haute Autorité souhaite pour commencer pouvoir faciliter la réalisation concernent la production de charbon et l'augmentation du rendement, la construction de centrales électriques minières, la modernisation et l'extension des cokeries, l'extraction et le traitement du minerai de fer.

La construction de maisons ouvrières constitue une partie essentielle de cette première étape. La sidérurgie elle-même retirera des avantages directs de cet effort qui n'aura aucun caractère exclusif ; à mesure que les possibilités financières se dégageront, une de nos préoccupations sera d'apporter une contribution à la modernisation de ses propres installations.

Pour établir d'une manière réaliste les objectifs généraux concernant la modernisation,

l'orientation à long terme des fabrications et l'expansion des capacités de production, la Haute Autorité a confronté l'évolution probable de la demande de charbon et d'acier, telle qu'elle avait été envisagée par les experts économiques consultés l'an dernier, avec la réalité des opérations engagées par les entreprises elles-mêmes.

Ce sont ces premières conclusions que la Haute Autorité veut porter à la connaissance de l'Assemblée. Elle soumettra les objectifs généraux au Comité Consultatif, ainsi que le Traité le prévoit, avant leur publication.

Ces études sur l'évolution probable de la demande et cette enquête sur les investissements en cours seront renouvelées chaque année, et les conclusions que la Haute Autorité en tirera seront rendues publiques.

La Haute Autorité, dans les circonstances actuelles, a préféré adopter cette méthode à celle qui aurait consisté à imposer la déclaration préalable obligatoire de tous les investissements.

En effet, la Haute Autorité a été préoccupée, au moment où le marché commun se crée, de ne pas apporter, par la mise en vigueur d'une déclaration obligatoire préalable, un trouble dans l'esprit des producteurs en ce qui concerne la poursuite des investissements en cours.

Je tiens à redire encore combien, dans toutes les mesures qu'elle prend, la Haute Autorité est préoccupée d'assurer une transition sans heurts des formes nationales aux formes nouvelles du marché européen. Cette déclaration obligatoire

à laquelle la Haute Autorité pourra avoir recours se situera dans un climat et dans des conditions tout à fait différentes lorsque les perspectives du marché commun seront devenues celles mêmes de l'ensemble des producteurs.

Entre temps, naturellement, la Haute Autorité pourrait être appelée à se servir des pouvoirs que lui donne l'article 54, au cas où il résulterait de ses informations que certains projets risquent de ne pouvoir survivre qu'avec des subsides, contrairement au Traité.

En ce qui concerne l'acier, un objectif de capacité de production de 50 millions de tonnes d'ici quatre ou cinq ans correspond à la fois à une prévision raisonnablement optimiste de l'évolution de la demande et aux résultats attendus des actions engagées par les entreprises elles-mêmes.

Dans la quasi-totalité des cas, ces accroissements de production seront obtenus par la modernisation des installations existantes, sans construction d'usines entièrement nouvelles. Cette modernisation devra permettre, en même temps, l'accroissement de la capacité de production dont je viens de parler et un abaissement sensible des prix de revient des produits sidérurgiques. C'est là un aspect sur lequel la Haute Autorité ne saurait trop insister. L'avenir de la production d'acier de la Communauté dépend de la capacité compétitive de cette production, tant à l'intérieur de la Communauté que sur les marchés d'exportation ; l'abaissement des prix

de revient de la sidérurgie est donc un élément essentiel des objectifs généraux que la Communauté doit poursuivre.

Si l'on compare la production qui résultera de ces modernisations avec les productions actuelles des grands pays producteurs d'acier, les 101 millions de tonnes des Etats-Unis, les 38 millions de tonnes de l'Union Soviétique, si l'on constate le faible niveau de la consommation d'acier par habitant dans la Communauté (à peine 200 kilos) comparé à celui des Etats-Unis qui dépasse 600 kilos, et à celui de l'Union Soviétique qui est déjà de 180, on aboutit à la certitude qu'un tel objectif constitue un minimum si l'Europe veut commencer à rattraper son retard.

En ce qui concerne le charbon, vous savez, par les rapports qui vous ont été distribués, que les experts économiques consultés par la Haute Autorité avaient établi une perspective d'accroissement de la demande de 25 ou 35 millions de tonnes. Mais nous ne devons pas oublier que le charbon subit de plus en plus la concurrence des autres sources d'énergie : électricité, gaz naturel, fuel, peut-être demain l'énergie atomique. En outre, il ne serait pas prudent de prévoir un développement de la production au point où elle serait à même de faire face à tout accroissement de la demande, même en période de très haute conjoncture, car il en résulterait une situation difficile pour la main-d'œuvre dans les moments de déclin de la demande ; la flexibilité nécessaire pour les périodes exceptionnelles peut d'ailleurs être trouvée dans l'importation.

Ces considérations commandent, en ce qui concerne le charbon, une particulière prudence. Avant de s'arrêter sur une ligne générale de développement à long terme, la Haute Autorité considère de son devoir de poursuivre ses études et ses consultations.

Par contre, en ce qui concerne l'effort à poursuivre au cours des prochaines années, quelques conclusions fermes peuvent être établies.

Pour faire face à la production prévue de 50 millions de tonnes d'acier, il faut prévoir une ressource supplémentaire d'environ 100 millions de tonnes de coke; c'est-à-dire 15 millions de tonnes de charbon cokéfiable. Cet objectif correspond, dans l'ensemble, aux projets engagés par les entreprises, ainsi qu'il résulte des enquêtes faites par la Haute Autorité.

En outre, face aux autres sources d'énergie qui se développent, il devient urgent de serrer de près le prix de revient du charbon et d'en assurer la meilleure utilisation. Deux séries d'action sont de ce fait immédiatement nécessaires. Les unes tendent à utiliser sur place, sans frais de transport, des qualités de charbon difficilement vendables à la consommation. Ceci entraîne la construction de centrales électriques modernes permettant d'alimenter les mines, mais aussi de mettre un surplus d'énergie électrique à la disposition des autres consommateurs, au moment où les développements de l'équipement hydro-électrique commencent à être limités. Dans ce même ordre d'idées, les études concernant la gazéification totale du charbon doivent être poursuivies activement. D'autre part, d'autres actions doivent tendre à

moderniser la production pour permettre un accroissement très sensible du rendement individuel et un abaissement du prix de revient.

En ce qui concerne enfin le minerai de fer, une production de 50 millions de tonnes d'acier nécessiterait une ressource supplémentaire d'environ 15 millions de tonnes de minerai. La plus grande partie de cet accroissement peut sans doute être obtenue dans la Communauté elle-même. La plupart des mines de la Communauté se prêtent, en effet, à un emploi généralisé des équipements les plus modernes qui permettent un accroissement important du rendement et un abaissement correspondant du prix de revient.

Telles sont les grandes lignes de ces objectifs généraux qui constitueront un guide pour les entreprises de la Communauté.

Ce développement et cette modernisation pourront entraîner une substitution progressive de productions plus économiques à celles qui sont une charge pour la Communauté. C'est là une condition essentielle du relèvement du niveau de vie. Mais, pour que ces résultats puissent être atteints, il y a un obstacle décisif à surmonter. Dans nos pays européens, ce qui a souvent freiné le progrès, c'est le souci de conserver des productions même périmées en s'abritant derrière la crainte que la main-d'œuvre employée à ces productions ne puisse garder son travail. Le maintien de telles productions freine à la fois l'abaissement des prix de revient et le relèvement des salaires.

Rien n'est plus important pour l'avenir de l'économie européenne que de surmonter cette contradiction entre la préoccupation de la stabilité et l'impératif du progrès. Mais pour que cette révolution décisive puisse être accomplie, encore faut-il donner à cette fraction mal employée de la main-d'œuvre les moyens de supporter les charges et les risques qu'implique ce changement nécessaire.

Tels sont précisément le sens et le but des dispositions du Traité sur la réadaptation. C'est la première fois que, dans nos pays, ce problème est abordé de front et qu'un financement est prévu pour y faire face. Les indemnités d'attente ou de relogement et les dépenses d'une rééducation professionnelle peuvent être couvertes par les fonds mêmes du prélèvement.

L'Assemblée doit comprendre qu'il n'y a pas, dans ce domaine, de formules uniformément applicables, mais que les situations concrètes qui se présenteront relèveront chaque fois de solutions différentes. Pour faire face aux obligations de la Communauté, la Haute Autorité vient de prendre une décision importante : celle de commencer à créer sur les ressources dont elle dispose une provision en vue de la contribution qu'elle pourra avoir à apporter au soutien de la main-d'œuvre qui aurait éventuellement à se porter des mauvaises productions vers des productions plus économiques.

Cette aide directe à la main-d'œuvre s'accompagne d'ailleurs d'autres possibilités d'action. Dans l'examen des investissements, la Haute Autorité prendra en considération les transfor-

mations envisagées par certaines entreprises du charbon et de l'acier, qui permettront d'en maintenir l'activité et d'y sauvegarder l'emploi. La politique de construction de maisons ouvrières, en facilitant le relogement, assurera de son côté l'une des conditions importantes de ce réemploi.

Il n'appartient pas à la Haute Autorité de décider quelles entreprises doivent modifier les conditions de leur activité. C'est aux entreprises qu'appartient la responsabilité de juger dans quelle direction elles peuvent s'orienter.

Mais si ces transformations affectent leur main-d'œuvre, elles le savent à l'avance, et elles ont le devoir d'informer à temps la Haute Autorité et les gouvernements pour permettre éventuellement les interventions nécessaires.

Dans le domaine de la réadaptation, en effet, la Communauté n'agit pas seule. En vertu du Traité, il appartient aux gouvernements de la saisir des problèmes de réemploi qui se posent.

L'étude des possibilités de réemploi doit être entreprise en commun entre la Haute Autorité et les gouvernements. Les aides non remboursables doivent être supportées par moitié par la Communauté d'une part, par les gouvernements d'autre part.

Des projets de création d'activités nouvelles en dehors même des industries du charbon et de l'acier peuvent recevoir une aide financière, sous condition qu'ils soient approuvés à la fois par le gouvernement intéressé et par la Haute Autorité elle-même, et que celle-ci recueille

l'avis conforme du Conseil. On ne concevrait pas qu'une telle approbation soit donnée si le gouvernement intéressé n'assumait lui-même une part de l'effort nécessaire en faveur des travailleurs.

Etant donné l'importance du prélèvement, tant en ce qui concerne la réadaptation que le financement des investissements, la Haute Autorité a décidé d'en répartir le montant suivant les obligations auxquelles elle doit faire face. Les ressources actuelles de la Communauté et les recettes prévues pour le premier semestre 1954 représentent, au total, l'équivalent de 48 millions de dollars.

La Haute Autorité a affecté sur ce montant :

- en provision, pour la constitution du fonds de garantie des emprunts qu'elle contractera, un montant de 35 millions ;
- en provision, pour la réadaptation, un montant de 7 millions ;
- pour la recherche technique et économique intéressant la production et la sécurité du travail, un premier montant d'un million.

En ce qui concerne les dépenses administratives, la Haute Autorité estime que, pour le deuxième semestre de l'exercice en cours, c'est-à-dire pour le premier semestre 1954, les dépenses des quatre institutions doivent être limitées à un total de 5 millions ; les économies déjà réalisées au cours du semestre qui vient de s'achever resteront acquises.

Ainsi que je vous l'ai déjà dit au cours d'une précédente session, le détail de ces dépenses sera rendu public.

La Haute Autorité, d'accord avec les quatre Présidents, a adopté une méthode qui doit permettre à chacun de savoir de la manière la plus détaillée à quoi sont employés les fonds de la Communauté. Cette méthode, qui n'existe à notre connaissance dans aucun de nos pays, consiste à publier, en cours d'exercice, l'état des dépenses par chapitre, par article et même par poste comptable. La publication des dépenses du premier semestre de l'exercice 1953/1954 sera faite dans les prochaines semaines. Les quatre institutions ont déjà communiqué à la commission de la comptabilité et de l'administration de votre Assemblée l'état des dépenses administratives du premier exercice.

Il sera facile ainsi de voir qu'en particulier aucune dépense, sous aucune forme, ne sert à d'autres fins que celles qui concernent spécifiquement la Communauté du charbon et de l'acier.

L'enquête que la Haute Autorité a faite sur les conditions de financement des investissements dans les industries de la Communauté montre combien il est nécessaire d'obtenir des ressources supplémentaires à celles dont l'Europe dispose et de commencer un effort pour réduire le coût des financements nouveaux.

Les investissements bruts effectivement réalisés dans les charbonnages de la Communauté, dans les diverses monnaies nationales, repré-

sentent un total d'environ 530 millions de dollars en 1952 et 550 millions en 1953.

L'examen des différentes sources de financement montre quelles difficultés rencontrent les entreprises pour assurer un tel niveau d'investissements. Les moyens traditionnels — ressources propres des entreprises et appel au marché financier — ont permis de couvrir, en 1952 et 1953, à peine plus de la moitié du total des investissements réalisés. Près de la moitié de ces investissements n'a pu être assurée que par des moyens exceptionnels : crédit bancaire à court terme ou financements gouvernementaux.

Les caractéristiques générales du financement dans la sidérurgie sont sensiblement analogues. Nous précisons actuellement nos études sur ce point et nous en communiquerons les résultats à votre commission des investissements.

Cette situation n'est pas nouvelle, elle remonte pratiquement au lendemain de la guerre et elle ne s'améliore pas. Le tableau du financement montre, aussi bien pour le charbon que pour l'acier, un essoufflement toujours plus grand des entreprises qui ne réussissent à effectuer leurs travaux indispensables qu'au prix d'un recours toujours plus grand à des financements de plus en plus précaires et de plus en plus coûteux. Les taux d'intérêt pratiqués atteignent couramment 7 et 8 %, parfois davantage, pour des emprunts souvent à moins de cinq ans, et que l'on appelle à long terme lorsqu'ils atteignent 10 ou 15 ans. Faut-il rappeler qu'un emprunt à 6 % remboursable en 10 ans

représente une charge financière totale de près de 14 % par an qui, nécessairement, se répercute dans les prix et, finalement, est payée par le consommateur ?

Comment des industries de base, dont les investissements coûteux ne peuvent être amortis que sur une longue période, pourraient-elles supporter, à la longue, des taux d'intérêt aussi élevés et des durées d'emprunt aussi courtes ?

Dans le même temps, aux Etats-Unis, les entreprises empruntent effectivement à des taux d'intérêt compris entre 3 et 4 %, pour des durées d'amortissement qui vont jusqu'à 25 ans. En Grande-Bretagne, pour des durées d'amortissement analogues, les taux d'intérêt sont compris entre 4 et 5 %.

La contribution de la Haute Autorité ne pourra nécessairement être qu'une part de l'ensemble du financement. Mais ce sera, à notre avis, une contribution essentielle, parce qu'elle sera entièrement consacrée, que ce soit par les emprunts qu'elle contractera ou les garanties qu'elle accordera, à ouvrir aux entreprises des sources nouvelles de financement auxquelles elles n'auraient pas normalement accès.

La Haute Autorité s'efforcera d'apporter aux entreprises des capitaux à des conditions d'intérêt et d'amortissement plus favorables que celles qu'elles doivent généralement supporter aujourd'hui. Pour chaque catégorie de projets, elle a l'intention de prêter, à des conditions uniformes, pour l'ensemble des entreprises inté-

ressées. La Haute Autorité pense que cet apport supplémentaire de capitaux à un taux d'intérêt uniforme pourra être l'amorce d'une harmonisation des méthodes de financement de nos industries et contribuer efficacement à commencer la transformation indispensable des conditions de financement en Europe.

Quelle que soit la mesure de réussite des efforts de la Haute Autorité, tous les problèmes de financement ne seront pas, pour autant, résolus. L'investissement, dans des industries lourdes comme celles de la Communauté, ne pourrait, à la longue, être assuré si les sources de financement, en Europe même, demeurent aussi rares et aussi onéreuses.

Tant sur cette question financière que sur la question du développement de consommation du charbon et de l'acier, une action commune entre la Haute Autorité et les gouvernements est indispensable.

Développements et amélioration de la production, réadaptation, recherche de sources nouvelles de financement : c'est la première fois que ces différentes actions sont abordées de front, dans une vue d'ensemble à l'échelle de l'Europe. Elles toucheront profondément les conditions de l'activité des entreprises et de la vie même des travailleurs. Elles joueront le rôle d'un ferment pour l'expansion et la modernisation des économies de nos pays.

La réussite de cette politique implique qu'une action tenace soit poursuivie sans relâche pour transformer de vieilles habitudes. La Haute

Autorité ne se fait pas d'illusions sur les difficultés qu'elle va rencontrer sur sa route. Elle fait appel à la compréhension des industriels et des ouvriers, à la collaboration des gouvernements, à l'appui de votre Assemblée, pour que nos volontés réunies soient à la mesure de cette grande entreprise.